

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –
SEANCE DU VENDREDI 5 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq juillet, dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni en séance publique, à la Pépinière d'entreprises allée Titouan Lamazou aux Sables d'Olonne, à la suite de la convocation accompagnée d'une note de synthèse, adressée le vendredi vingt-huit juin deux mille dix-neuf (*en application des dispositions des articles L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

PRESENTS :

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

Yannick MOREAU, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre CHAPALAIN, Bernard CODET, Annie COMPARAT, Catherine GAYDA, Gérard HECHT, Dominique HORDENNEAU, Didier JEGU, Gérard MAINGUENEAU, Mauricette MAUREL, Chantal MEREL, Armel PECHEUL, Loïc PERON, Florence PINEAU, Marie-Françoise REHAULT, Lucette ROUSSEAU, Michel YOU.

Conseillers communautaires de la ville de L'ILE D'OLONNE :

Fabrice CHABOT, Frédéric COURANT, Sonia TEILLET, Stéphane VIOLLEAU,

Conseillers communautaires de la ville de SAINT MATHURIN :

Patrice AUVINET, Bernard DUBOIS, Dominique EUGENE,

Conseillers communautaires de la ville de SAINTE FOY :

Jean-Paul DUBREUIL, Séverine BULTEAU, André DEZOTEUX, Françoise GUILLONNEAU, Noël VERDON.

Conseillers communautaires de la ville de VAIRE :

Alain TAUPIN, Christian LUCAS, Yvon PRAUD.

ABSENTS EXCUSES :

- Frédéric BENELLI, conseiller communautaire des Sables d'Olonne,
- Annick BILLON, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Gérard HECHT
- Bernard MARCHAND, conseiller communautaire des Sables d'Olonne,
- Lionel PARISSET, conseiller communautaire des Sables d'Olonne,
- Nicole LANDRIEU, conseillère communautaire des Sables d'Olonne,
- Jean-Pierre THEBAULT, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Marie-Françoise REHAULT
- **Albert BOUARD**, conseiller communautaire de Saint Mathurin, donne pouvoir à Patrice AUVINET
- Jacqueline RUCHAUD, conseillère communautaire de Saint Mathurin,
- Jean-François TRICHET, conseiller communautaire de Saint Mathurin,
- Francis BOSSARD, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne,
- Isabelle MANDRET, conseillère communautaire de l'Ile d'Olonne,
- Thierry MONNEREAU, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne,
- Maryse SOUDAIN, conseillère communautaire de l'Ile d'Olonne, donne pouvoir à Fabrice CHABOT,
- Yvon ALLO, conseiller communautaire de Vairé,
- Léonnette ROUSSEAU, conseillère communautaire de Vairé.

Monsieur Didier JEGU est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- 173. Budget principal : décision modificative (DM) n°2
- 174. Budget annexe Pépinière : décision modificative n°1
- 175. Budget annexe Industriel et Commercial : décision modificative n° 1
- 176. Attribution de fonds de concours : Vairé et Sainte Foy

PERSONNEL

- 177. Direction Action sociale et solidaire : modification du tableau des effectifs.
- 178. Direction des services techniques : modification du tableau des effectifs
- 179. Règlementation heures complémentaires / heures supplémentaires : actualisation

URBANISME -

- 180. Ilôt Nord engagement des études pour l'implantation d'une gendarmerie
- 181. ZAC Vannerie 1 : autorisation de dépôt DUP mise en compatibilité PLU OSM
- 182. SIG ouverture des données adresses en Open Data

TRAVAUX VOIRIE ASSAINISSEMENT

- 183. Accord cadre à bons de commande portant sur l'exécution de travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales – groupement de commande avec la ville des Sables d'Olonne
- 184. Marché de réhabilitation de refoulement des eaux usées de la Cabaude : avenant n°1
- 185. Place du Vendée Globe : signature des marchés et lancement des travaux

CULTURE EVENEMENTIEL & SPORT

- 186. Soutien aux sportifs de haut niveau
- 187. Conservatoire marin marais : convention avec des collègues
- 188. Complexe sportif : résiliation du marché et restitution de la phase APS avant-projet sommaire lancement du concours de maîtrise d'œuvre et constitution du jury de concours pour la construction d'un complexe sportif et d'une halle polyvalente et culturelle

ENFANCE JEUNESSE PREVENTION

189. Evolution du barème national des participations familiales : modification des tarifs des multi-accueils

BUREAU

190. Vendée Expansion : rapport d'activité 2018
191. SEM Les Sables d'Olonne Développement : rapport d'activité 2018
192. SPL Destination Les Sables d'Olonne : rapport d'activité 2018

TOURISME

193. Concession de service public pour l'exploitation d'une maison des randonnées et des loisirs de pleine nature à Vairé : choix du candidat

BUREAU

194. Accueil GGR 2022-2023 : constitution d'un groupement de commandes
195. Composition de la commission Marché

FINANCES

196. Budgets annexes zones économiques abroge et remplace la décision modificative n°1

QUESTIONS DIVERSES

173. BUDGET PRINCIPAL: DECISION MODIFICATIVE (DM) N°2

Budget Principal : Décision Modificative n°2						
Libellé du compte	Chapitre	Fonction	Nature	Opération	Dépenses (€)	Recettes (€)
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002		002			68,48
AU GFP DE RATTACHEMENT	70	020	70846			28 500,00
PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	70	01	70875			55 000,00
TAXE HABITATION	73	01	731111		-	1 026 917,03
TAXE ADDITIONNELLE FONCIER NON BATI	73	01	731112		-	6 592,00
TAXE FONCIERE NON BATI	73	01	731113		-	755,00
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	73	01	731114		-	171 140,00
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	73	01	73112			15 260,00
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	73	01	73113		-	160 441,00
IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	73	01	73114			2 742,00
TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	73	812	7331			81 265,84
ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	74	01	74833			107 984,00
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	74	01	74835			35 214,00
REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	75	815	757			5 852,00
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	77	20	773			980,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	77	01	7788			24 780,56
DIVERS	011	020	6238		60 000,00	
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	011	413	611		- 772 926,00	
DIVERS	011	61	6228		4 000,00	
LOCATIONS MOBILIERES	011	61	6135		2 080,00	
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	011	413	611		15 000,00	
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	011		6184		828,60	
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	011		6184		2 071,00	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	011	30	6288		5 000,00	
CATALOGUES ET IMPRIMES	011	70	6236		- 9 508,00	
AUTRES BIENS MOBILIERS	011	414	61558		10 449,02	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	011	311	6251		6 000,00	
DIVERS	011	40	6228		3 000,00	
FETES ET CEREMONIES	011		6232		34 000,00	
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	011	812	611		- 8 500,00	
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	011		611		- 6 876,00	
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	011		611		- 11 000,00	
MAINTENANCE	011	020	6156		780,00	
HONORAIRES	011	020	6226		- 800,00	
DIVERS	011	020	6228		882,00	
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	011	020	60628		- 500,00	
MULTIRISQUES	011	020	6161		15 000,00	
HONORAIRES	011	020	6226		10 000,00	
ANNONCES ET INSERTIONS	011	023	6231		600,00	
ETUDES ET RECHERCHES	011	020	617		1 780,00	
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	011	90	60632		2 745,60	
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	011	020	637		15 808,00	
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	012	020	6218		800,00	
PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	012	90	6217		68 000,00	
PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	012	020	6217		25 068,48	
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	012	812	6218		8 500,00	
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	014		739211		17 876,00	
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	65	020	651		- 882,00	
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	65	020	651		- 780,00	
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	65	415	6574		- 10 449,02	
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	65	413	6574		772 926,00	
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	65	90	6574		- 68 000,00	
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	65	40	6574		55 000,00	
DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	042	01	6811		0,01	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		023			- 1 256 171,84	
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 5 JUILLET 2019						
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION 3 avenue Carnot 85100 LES SABLES D'OLONNE						
Total Section de Fonctionnement					-	1 008 198,15
Tel : 02.51.23.84.40 Fax : 02.51.32.02.87 Email : info@isoagglo.fr Site : www.isoagglo.fr					-	1 008 198,15

Libellé du compte	Chapitre	Fonction	Nature	Opération	Dépenses (€)	Recettes (€)
VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	021		021			- 1 256 171,84
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	001		001			2 399,70
F.C.T.V.A.	10	01	10222			- 348 442,30
REGIONS	13	414	1312			- 148 000,00
REGIONS	13	64	1312			- 240 000,00
CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION TVA	27	815	2762			19 100,28
DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	040	01	6811			0,01
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	041	815	2158			19 100,28
FRAIS D'ETUDES	041	01	2031			183 320,89
FRAIS D'INSERTION	041	01	2033			4 407,97
FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	20	020	202		9 508,00	
FRAIS D'ETUDES	20	020	2031		- 75 221,63	
BATIMENTS ET INSTALLATIONS	204	90	20422		- 33 000,00	
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	21	411	2135		2238,29	
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	21	413	2135		-200000	
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	21	422	2135		-2745,6	
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	21	522	2135		-360000	
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	21	522	2135	50	60000	
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	21	822	2135		50000	
AUTRES CONSTRUCTIONS	21	90	2138	30	136500	
AUTRES CONSTRUCTIONS	21	414	2138	26	-1621483,21	
RESEAUX DE VOIRIE	21	822	2151		-23977,18	
AUTRES RESEAUX	21	90	21538		-1780	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	21	020	2183		500	
MOBILIER	21	311	2184		4000	
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	23	822	238		23977,18	
TITRES DE PARTICIPATION	26	95	261		370	
PRETS	27	90	274		60000	
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	041	01	2135		147880,04	
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	041	01	2135		1620,26	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	041	01	2188		1620	
RESEAUX DE VOIRIE	041	01	2151		35440,85	
RESEAUX DE VOIRIE	041	01	2151		1167,71	
CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION TVA	041	815	2762		19100,28	
Total Section d'Investissement					- 1 764 285,01	- 1 764 285,01

Les AP/CP suivantes, votées le 29/03/2019, sont donc actualisées conformément à la Décision Modificative n° 2 :

APCP 26 Complexe sportif								
Programmation recettes dépenses								
APCP	2 018.00	2 019	2 020	2 021	Comptes	Chapitre	Opération	fonction
Dépenses Cumulées		408 908	9 230 000	20 930 000	-	-	-	-
AMO + Travaux	43 392,00	395 516	8 821 092	11 700 000	21 318	21	26	411

APCP 30 Aéroport								
Programmation recettes dépenses								
APCP	2 018	2 019	2 020	2 021	Comptes	Chapitre	Opération	fonction
Dépenses Cumulées		771 683	4 362 683	5 362 683				
AMO + Travaux	328 000	443 683	3 581 000	1 000 000	2 138	21	26	411

APCP n° 60 : Extension Ile aux Enfants								
Programmation recettes dépenses								
APCP	2 019	2 020	Total	Comptes	Chapitre	Opération	fonction	
Dépenses	60 000	471 000	831 000					
AMO	30 000	-	30 000	2 031	20	50	64	
Travaux	30 000	471 000	501 000	21 318	21	50	64	
Recettes	-	441 106	441 106					
Subventions CAF	-	364 000	364 000	1 321	13	50	64	
FCTVA	-	87 106	87 106	10 222	10	50	64	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver :

- la DM n°2 du budget Principal selon le tableau ci-dessus.
- les modifications des APCP 26-30 et 50 suivant les tableaux précédents

174. BUDGET ANNEXE PEPINIÈRE : DECISION MODIFICATIVE (DM) N°1

Budget PEPINIÈRE : Décision Modificative n1							
Objet du manque de crédit	Char	Gest.	Nature	Service	Antenne	Dépenses (€)	Recettes (€)
crédit pour annulation d'un titre sur exercice N-1	67	3PEP	673	3PEP		240,00	
Loyers des bureaux centre numerimer	75	3ECO	752	3ECO	NUMERIMER		5 491,00
Provision	011	1FIN	6228	1FIN		2 121,15	
Maintenance lecteur badges numerimer	011	1INF	6156	3ECO	CENTRENUME	1 400,00	
Contrat ramassage bennes à ordures	011	3ECO	6135	3ECO	NUMERIMER	416,40	
Contrat gardiennage / télésurveillance	011	3ECO	6282	3ECO	NUMERIMER	187,38	
Stickers totem	011	3ECO	6238	3ECO	NUMERIMER	41,64	
cotisation association numerimer	011	3ECO	6281	3ECO	NUMERIMER	104,10	
Petits déj thématiques / conférences	011	3ECO	6257	3ECO	NUMERIMER	416,40	
Contrat fontaine à eau	011	3ECO	6135	3ECO	NUMERIMER	62,46	
télésurveillance pépinière	011	3pep	6282	3PEP		230,00	
virement à la section d'investissement	023	1FIN	023	1FIN		271,47	
Total Fonctionnement						5 491,00	5 491,00

Objet du manque de crédit	Char	Gest.	Nature	Service	Antenne	Dépenses (€)	Recettes (€)
virement de la section de fonctionnement	021	1FIN	021	1FIN			271,47
Avenant mobilier centre numerimer	21	2DST	2184	3 eco		471,47	
Cautions loyers bureaux centre numérim	16	3ECO	165	3ECO	NUMERIMER		200,00
Transfert 2031 ->23	041	1fin	2031	1fin			19 735,88
Transfert 2033 ->23	041	1fin	2033	1fin			261,81
Transfert 2031-2033 ->23	041	1fin	2313	1fin		19 997,69	
Total investissement						20 469,16	20 469,16

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la DM n°1 du budget Pépinière selon le tableau ci-dessus.

175. BUDGET ANNEXE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL : DECISION MODIFICATIVE (DM) N°1

Budget AIC : Décision Modificative n°1							
Objet du manque de crédit	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Antenne	Dépenses (€)	Recettes (€)
crédit pour annulation d'un titre sur exercice précédent	67	3ECO	673	3ECO	VILLAGE	2125,7	
crédit pour annulation d'un titre sur exercice précédent	67	3ECO	673	3ECO	VILLAGE	1980	
provision pour annulation d'un titre sur exercice précédent	67	1FIN	673	1FIN		822,68	
Loyers NUMERIMER	75	3ECO	752	3eco	numerimer		14 000,00
Contrat ramassage bennes à ordures	011	3ECO	6135	3ECO	NUMERIMER	1 583,60	
Contrat gardiennage / télésurveillance	011	3ECO	6282	3ECO	NUMERIMER	712,62	
Stickers totem numerimer	011	3ECO	6238	3ECO	NUMERIMER	158,36	
cotisation association numerimer	011	3ECO	6281	3ECO	NUMERIMER	395,90	
Petits déj thématiques / conférences	011	3ECO	6257	3ECO	NUMERIMER	1 583,60	
Contrat fontaine à eau	011	3ECO	6135	3ECO	NUMERIMER	237,54	
Stickers totem village	011	3ECO	6238	3ECO	VILLAGE	200,00	
Maintenance lecteur de badges numerimer	011	1INF	6156	3ECO	CENTRENUME	1400	
Intervention mise en relation avec surveillance	011	2DST	6228	3ECO	CENTRENUME	800,00	
virement vers la section d'investissement	023	1FIN	023	1FIN		2 000,00	
						14 000,00	14 000,00

Objet du manque de crédit	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Antenne	Dépenses (€)	Recettes (€)
Virement de la section de fonctionnement	021	1FIN	021	1FIN			2 000,00
Avenant mobilier centre numerimer	21	2DST	2184	3 eco		2 000,00	
Cautions ateliers du Village	16	1FIN	165	1FIN		2 823,00	2 823,00
Transfert 2031 ->23	041	1FIN	2031	1FIN			76 052,93
Transfert 2031 ->23	041	1FIN	2313	1FIN		76 052,93	
Total investissement						80 875,93	80 875,93

LE Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la DM n°1 du budget AIC selon le tableau ci-dessus.

176. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT

COMMUNE DE SAINTE FOY ET VAIRÉ

Commune	2017			2018			2019			2020		
	DSC (1)	FDC (2)	Total	DSC (1)	FDC (2)	Total	DSC (1)	FDC (2)	Total	DSC (1)	FDC (2)	Total
Les Sables d'Olonne	678 177	0	678 177	508 633	0	508 633	254 316	49 434	303 750	0	243 204	243 204
Olonne sur Mer	381 717	0	381 717	286 288	0	286 288	143 144	0	143 144	0	108 091	108 091
Château d'Olonne	408 703	0	408 703	306 528	0	306 528	153 264	0	153 264	0	108 091	108 091
Ile d'Olonne	52 026	20 671	72 697	39 019	20 070	59 090	19 510	25 972	45 482	0	38 091	38 091
Ste Foy	32 182	33 494	65 676	24 136	29 246	53 383	12 068	29 021	41 089	0	34 412	34 412
Vairé	27 163	36 241	63 404	20 372	31 164	51 536	10 186	29 482	39 668	0	33 222	33 222
St Mathurin	35 548	31 038	66 586	26 661	27 462	54 122	13 330	28 328	41 659	0	34 889	34 889
total	1 615 516	121 445	1 736 961	1 211 637	107 942	1 319 579	605 819	162 238	768 056	0	600 000	600 000
	(1) DSC : Dotation de Solidarité Communautaire											
	(2) FDC : Fonds de Concours											

Dans la convention annexée à cette même délibération, il est prévu la possibilité pour les communes de reporter les crédits « afin que soit opéré un report automatique des crédits non consommés en année n+1, et ce jusqu'au terme de la convention, le 31 décembre 2020 » (article 4 – durée de la convention).

Deux communes ont présenté une demande de fonds de concours en fournissant :

Demande de la Commune de Sainte Foy :

Lors de sa séance du 2 Avril 2019, le conseil municipal de Sainte Foy a approuvé le remplacement de l'éclairage de la salle omnisport.

Le montant maximum pris en charge par l'Agglomération ne pouvant excéder 50% du reste à charge pour la Commune (article 7 de la convention annexée à la délibération du 3 février 2017), la prise en charge au titre du fonds de concours est de 7 000 €. Le solde de crédits cumulés disponibles pour Sainte Foy dans le cadre des fonds de concours est de 35 267 € au titre de 2019.

Demande de la Commune de Vairé :

Lors de sa séance du 7 Mai 2019, le conseil municipal de Vairé a approuvé la réalisation de travaux de Voirie ainsi que l'aménagement mobilier de l'espace public de la Vrignaie.

Le montant maximum pris en charge par l'Agglomération ne pouvant excéder 50% du reste à charge pour la Commune (article 7 de la convention annexée à la délibération du 3 février 2017), la prise en charge au titre du fonds de concours est de 15 911 €. Le solde de crédits cumulés disponibles pour Vairé dans le cadre des fonds de concours est de 35 735 € au titre de 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De notifier le versement du fonds de concours à :***

- ***la Commune de Sainte Foy pour 7 000€***

- ***la Commune de Vairé pour 15 911 €***

selon les termes du règlement 2017 – 2020 de la convention de fonds de concours établie entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

➤ ***D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à engager et signer toutes actions ou documents s'y référant.***

177. DIRECTION ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider la proposition de modification du tableau des effectifs comme présenté ci-dessous, pour l'année scolaire 2019-2020 :

- 1- Suppression à compter du 1^{er} septembre 2019 du poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe au taux d'emploi de 20 % (4h/semaine) de catégorie B – créé par délibération en date du 8 mars 2019.***

2- Création à compter du 1^{er} septembre 2019, d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de catégorie B au taux d'emploi de 45 % (9h/semaine).

178. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Cette proposition permettant de garantir la continuité du fonctionnement du centre technique communautaire, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- **Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^o classe à temps complet ;**
- **Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, grade d'intégration permettant de nommer l'agent pressenti.**

179. REGLEMENTATION HEURES SUPPLEMENTAIRES – HEURES COMPLEMENTAIRES
DELIBERATION GENERALE : ACTUALISATION

Le montant de l'indemnité horaire est calculé en fonction de l'indice détenu par l'agent :

- Taux des 14 premières heures réalisées dans le mois : traitement brut annuel y compris NBI /1820) x 1,25 ;
- Taux des 11 heures suivantes (15^{ème} à 25^{ème} dans le mois) : (traitement brut annuel y compris NBI /1820) x 1,27 ;
- Heures supplémentaires de nuit : majoration de 100% du taux de l'heure supplémentaire, au taux, selon le cas, des 14 premières heures ou des heures au-delà des 14 premières heures ;
- Heures du dimanche et jours fériés : majoration de 2/3 du taux de l'heure supplémentaire au taux, selon le cas, des 14 premières heures ou des heures au-delà des 14 premières heures ;

- **III - TRAVAIL NORMAL DE NUIT, DIMANCHE ET JOURS FERIES**

1. Les heures normales de nuit

Le travail normal de nuit concerne les cas où l'agent accomplit son service **normal** (hors astreintes et interventions) entre 21 heures et 6 heures du matin.

Pour toute heure normale de nuit accomplie entre 21 heures et 6 heures du matin, il est possible de verser une indemnité horaire de 0,17 € de l'heure (arrêtés ministériels des 30 août 2001 et 20 avril 2001).

2. Heures normales de dimanche et jour férié

Les agents qui effectuent un service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail, peuvent

percevoir une indemnité horaire de 0,74 € par heure effective de travail dès lors qu'une délibération le prévoit (arrêté du 19 août 1975 relatif à l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés). *Il est proposé au sein des Sables d'Olonne Agglomération de confirmer cette disposition.*

Vu l'avis favorable du Comité Technique,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider l'actualisation du dispositif de rémunération des heures supplémentaires comme indiqué ci-dessus, au sein des Sables d'Olonne Agglomération

180. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE SUR L'ILOT NORD DE LA VANNERIE - ENGAGEMENT DES ETUDES PAR VENDEE HABITAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Vendée Habitat, office public de l'habitat de la Vendée, à réaliser les études de faisabilité technique et financière pour la construction et la gestion d'une caserne de gendarmerie sur l'îlot Nord de la Vannerie.

181. ZAC LA VANNERIE 1 - DUP EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'OLONNE SUR MER AVEC ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE
--

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De Rappeler que pour les motifs susvisés, le projet d'aménagement de la Vannerie et notamment de la ZAC la Vannerie 1 est d'intérêt général ;***
- ***D'approuver le lancement de la procédure de DUP emportant mise en compatibilité du PLU d'Olonne sur Mer – ville des Sables d'Olonne ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président de LSOA à porter les différentes études environnementales et techniques auprès de l'Autorité Environnementale (Monsieur le Préfet de la Vendée) en vue d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement.***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet de Vendée l'ouverture de l'enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement du secteur de la Vannerie en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Olonne sur Mer ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux emprises foncières nécessaires au projet d'aménagement du secteur, après l'obtention de l'arrêté préfectoral de DUP, en vue d'obtenir l'arrêté de cessibilité;***
- ***D'informer Monsieur le Préfet que la DUP et l'arrêté de cessibilité devront être établis au bénéfice des Sables d'Olonne Agglomération ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet, à l'amiable, ou, le cas échéant, par voie d'expropriation ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux d'aménagement correspondants ;***

- **De charger Monsieur le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.**

182. SIG OUVERTURE DES DONNEES ADRESSES EN OPEN DATA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer « L'autorisation de mise en open data licence ouverte v2.0 de la Base Adresse Locale ».

183. ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE PORTANT SUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DES SABLES D'OLONNE

	Titulaire	Montant maxi annuel Ville des Sables	Montant maxi annuel Les Sables Agglo
Lot 1- Partie Sud des Sables d'Olonne délimitée par le boulevard du Vendée Globe et comprenant la Chaume	DLE/STRAPO	400 000 € HT	600 000 € HT
Lot 2 - Partie Nord et Est des Sables d'Olonne	DLE/STRAPO	250 000 € HT	450 000 € HT
Lot 3 - L'Ile d'Olonne, Sainte Foy, Saint Mathurin et Vairé	STRAPO/DLE	/	300 000 € HT
Total		650 000 € HT	1 350 000 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les marchés correspondants et l'ensemble des documents relatif à son exécution.

184. MARCHE DE REHABILITATION DE REFOULEMENT DES EAUX USEES DE LA CABAUDE - AVENANT N°1

Ces modifications entraînent des plus-values et des moins-values, faisant passer le marché de 1 563 458,65 € HT à 1 563 255,30 € HT soit une moins-value globale de 203,35 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant n°1 correspondant au marché.

185. PLACE DU VENDEE GLOBE : SIGNATURE DES MARCHES ET LANCEMENT DES TRAVAUX

Le marché est composé de 3 lots :

- Lot n°1 : Voirie et réseaux divers

- Lot n°2 : Mobiliers et aménagements paysagers
- Lot n°3 : Estacade, Infrastructure génie civil - Structure

Une consultation a été lancée le 3 mai, 5 offres ont été reçues :

Lot n°1 : 2 offres

Lot n°2 : 1 offre

Lot n°3 : 2 offres

La commission Marchés, qui s'est réunie le 18 juin dernier, après analyse des offres, propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 – Voirie et réseaux divers : STRAPO pour un montant de 1 285 715,20 HT avec la prestation supplémentaire (rails pour installation structures) à 190 390 € HT.

Lot n°3 : Estacade, Infrastructure génie civil – Structure : LA VERCHEENNE pour un montant de 2 680 807,75 € HT.

Concernant le lot 2 – Mobilier et aménagements paysagers, compte tenu de l'unique offre reçue et de son montant très élevé, il a été proposé de déclarer ce lot infructueux et de relancer une nouvelle procédure.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

186. SPORTS NAUTIQUES SABLAIS SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la subvention octroyée aux Sports Nautiques Sablais pour le sportif Enzo Salmon Masse d'un montant de 900 €.

187. CONSERVATOIRE MARIN MARAIS – CONVENTIONS AVEC DES COLLÈGES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De renouveler les conventions entre le Conservatoire de Musique Marin MARAIS des Sables d'Olonne Agglomération et les collèges pour relancer et pérenniser les deux dispositifs pour la rentrée 2019 jusqu'en 2022.***
- ***D'accorder la délégation de signature au Président pour les prochaines conventions relatives aux interventions et actions musicales entre le Conservatoire Marin Marais et les collèges du territoire.***

188. COMPLEXE SPORTIF : RESTITUTION DE LA PHASE APS (AVANT-PROJET SOMMAIRE)

LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF ET D'UNE HALLE POLYVALENTE ET CULTURELLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 5 JUILLET 2019
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION 3 avenue Carnot 85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02.51.23.84.40 Fax : 02.51.32.02.87 Email : info@isoagglo.fr Site : www.isoagglo.fr

- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à résilier le marché de maîtrise d'œuvre, aux torts du maître d'œuvre, avec le groupement d'architectes Chabannes & Partenaires et à verser la somme de 94 046,40 € HT au titre de l'acceptation de la phase ESQUISSE,**
- **D'AUTORISER le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,**
- **DE VALIDER la composition du jury et fixer la rémunération des trois candidats retenus pour concourir comme détaillées ci-avant.**

189. EVOLUTION DU BARÈME NATIONAL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES -
MODIFICATION DES TARIFS DES MULTI-ACCUEILS

Taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif et micro crèche (pour les nouveaux contrats à compter du 1^{er} septembre 2019)

Nombre d'enfants	du 1er janvier 2019 au 31 août 2019	du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2019	du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020	du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0600%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
5 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
7 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
9 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
10 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

(Exemple pour une famille avec 1 enfant – revenus sur l'année N-2 pris en compte)

Périodes des modifications	au 1er janvier 2019	au 1er septembre 2019	au 1er janvier 2020	au 1er janvier 2021	au 1er janvier 2022
Taux d'effort (participation familiale)	0,0600%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
<i>Plancher</i> 698,30€ (jusqu'au 30-08-2019) 705,27€ (A compter du 1 ^{er} -09-2019) mensuel	0,41 €	0,43 €	0,43 €	0,43 €	0,44 €
<i>Plafond</i> 6 200,00 € mensuel (LSOA)	3,72 €	3,75 €	3,78 €	3,81 €	3,84 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les tarifs des multi-accueils en référence aux nouveaux taux de participations familiales fixées par la circulaire n°019-005 du Centre National des Affaires Familiales, à compter de l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes figurant de la circulaire visée ci-avant.

190. VENDEE EXPANSION RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel pour 2018 du Président de l'Assemblée spéciale de Vendée Expansion.

191. SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LES SABLES D'OLONNE DEVELOPPEMENT :
RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activité et le rapport de gestion de la Société d'Economie Mixte Les Sables d'Olonne Développement pour l'exercice 2018.

192. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DESTINATION LES SABLES D'OLONNE :
RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les rapports d'activité et de gestion de la Société Publique Locale Destination Les Sables d'Olonne pour l'exercice 2018.

193. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UNE MAISON DES RANDONNEES ET DES LOISIRS DE PLEINE NATURE A VAIRE : CHOIX DU CANDIDAT

Tarifs hébergement individuel avec linge de lit et sans services optionnels :

Prestation gîte	Basse saison	Haute saison
	En euros H.T (TVA en vigueur et taxe de séjour en sus)	En euros H.T (TVA en vigueur et taxe de séjour en sus)
Individuel chambre 2 à 4 personnes (/pers/nuit)	19,55 €	22,72 €
Individuel chambre 4 à 6 personnes (/pers/nuit)	18,10 €	19,10 €

Tarifs hébergement individuel sans linge de lit et sans services optionnels :

Hébergement individuel sans	Basse saison	Haute saison
	En euros H.T	En euros H.T

linge de lit	(TVA en vigueur et taxe de séjour en sus)	(TVA en vigueur et taxe de séjour en sus)
Individuel chambre 2 à 4 personnes (/pers/nuit)	18,10 €	19,55 €
Individuel chambre 4 à 6 personnes (/pers/nuit)	16,82 €	18,10 €

Tarifs hébergement de groupes sans linge de lit et sans services optionnels :

Hébergement individuel avec linge de lit	Basse saison	Haute saison
	En euros H.T (TVA en vigueur et taxe de séjour en sus)	En euros H.T (TVA en vigueur et taxe de séjour en sus)
Groupe 10 à 16 personnes (/pers/nuit)	16,82 €	18,10 €
Groupe forfait week-end (10 à 16 personnes)	560,00€	600,00 €
Groupe forfait semaine (10 à 16 personnes)	1 850,00 €	2 000,00 €
Groupe week-end (gite complet)	1 000,00 €	1 200,00 €
Groupe 4 nuits (gite complet)	1 900,00 €	2 200,00 €
Groupe semaine (gite complet)	3 000,00 €	3 000, 00 €

Le candidat propose des tarifs pour les services optionnels suivants :

Services optionnels	Basse saison	Haute saison
	En euros TTC	En euros TTC
Diner	Entrée crudités, plat, dessert	12 €
Petit-déjeuner	Café, thé, chocolat, pain, brioche croissant, confiture, beurre, jus d'orange	6 €
Pique-nique	Sandwich jambon beurre, chips, camembert, compote ou fruit	4 €
Location de draps et serviettes	2 draps plats, 1 serviette de toilette, 1 drap de bain	5 €

Machine à laver	-	2 €
Dosette lessive	-	1 €
Sèche-linge	-	3 €
Internet Wifi	-	Gratuit à l'accueil
Internet Wifi chambres	-	15 €/semaine
Accueil chevaux 1 à 2 jours	Enclos + foin et eau	20€ / jour
Accueil chevaux 3 jours et plus	Enclos + foin et eau	15 € / jour
Ménage de fin de séjour	Gite individuel	20 €
	Gite groupe 10 à 16 personnes	100 €
	Gite complet	150 €

Compte tenu des éléments ci-dessus présentés et du rapport joint en annexe, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR l'offre de la SARL FRANCK RESTAURATION représentée par ses gérants Mme Katrina BRUNEAU et M. Franck BRUNEAU ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de concession correspondante avec la société dédiée : la SARL « LA BORDERIE » qui sera créée par Madame Katrina BRUNEAU et de M. Franck BRUNEAU.**
- **DE VALIDER les tarifs proposés.**

194. ACCUEIL DE LA GOLDEN GLOBE race 2022-2023
CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT
DE LA GOLDEN GLOBE race 2022-2023

Membre du groupement	Montant maximum alloué pour la manifestation
Les Sables d'Olonne Agglomération	350 000.00 € HT
Ville des Sables d'Olonne	100 000.00 € HT

Echéances	Les Sables d'Olonne Agglomération	Ville des Sables d'Olonne
Au plus tard le 31 mai 2020	50 000.00 € HT	20 000.00 € HT
Au plus tard le 31 mai 2021	50 000.00 € HT	20 000.00 € HT
Au plus tard le 31 mai 2022	200 000.00 € HT	45 000.00 € HT
Au plus tard le 31 mai 2023	50 000.00 € HT	15 000.00 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention constitutive du groupement de commandes auquel participeront la ville des Sables d'Olonne et les Sables d'Olonne Agglomération ;**
- **D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation du marché portant sur l'achat de la GOLDEN GLOBE race 2022-2023, conformément au projet joint ;**
- **D'ACCEPTER que les Sables d'Olonne Agglomération soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;**
- **D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget des différents exercices ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant avec la Société Ocean Frontiers Pty Ltd et tout document y afférent permettant son exécution.**

195. COMPOSITION DE LA COMMISSION MARCHES

Abroge et remplace la délibération du 16 janvier 2019

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Armel	PECHEUL	Michel	YOU
Jean-Paul	DUBREUIL	Jean-Pierre	THEBAUD
Noël	VERDON	Florence	PINEAU
Patrice	AUVINET	Yvon	PRAUD
Albert	BOUARD	Bernard	CODET

Il est donc procédé à un vote à bulletin secret au moyen du boîtier électronique.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 37

Liste présentée : 37

La liste présentée ci-dessus est donc élue.

196. BUDGETS ANNEXES ZONES ECONOMIQUES :
ABROGE ET REMPLACE LA DECISION MODIFICATIVE (DM) N°1

Budget zones économiques : Décision Modificative n°1								
Section de fonctionnement								
Budget Annexe	N° DM	Libellé du compte	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Dépenses (€)	Recettes (€)
Parc d'activités Les Sables d'Olonne Sud	1	Travaux	011	2AME	605	2AME	445 784,29	
Plesses	1	Travaux	011	2AME	605	2AME	25 000,00	
Bajonnières	1	Travaux	011	2AME	605	2AME	31 198,35	
La Combe	1	Travaux	011	2AME	605	2AME	1 890,00	
Parc d'activités Les Sables d'Olonne Sud	1	Mouvement d'ordre complément DM n°1	042	1fin	71355	1fin		445 784,29
Plesses	1	Mouvement d'ordre complément DM n°1	042	1fin	71355	1fin		25 000,00
Bajonnières	1	Mouvement d'ordre complément DM n°1	042	1fin	71355	1fin		31 198,35
La Combe	1	Mouvement d'ordre complément DM n°1	042	1fin	71355	1fin		1 890,00
Total							503 872,64	503 872,64
Section d'investissement								
Budget Annexe	N° DM	Libellé du compte	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Dépenses (€)	Recettes (€)
Parc d'activités Les Sables d'Olonne Sud	1	Mouvement d'ordre complément DM n°1	040	1fin	3555	1fin	445 784,29	
Plesses	1	Mouvement d'ordre complément DM n°1	040	1fin	3555	1fin	25 000,00	
Bajonnières	1	Mouvement d'ordre complément DM n°1	040	1fin	3555	1fin	31 198,35	
La Combe	1	Mouvement d'ordre complément DM n°1	040	1fin	3555	1fin	1 890,00	
Parc d'activités Les Sables d'Olonne Sud	1	Emprunt	16	1FIN	1641	1FIN		445 784,29
Plesses	1	Emprunt	16	1FIN	1641	1FIN		25 000,00
Bajonnières	1	Emprunt	16	1FIN	1641	1FIN		31 198,35
La Combe	1	Emprunt	16	1FIN	1641	1FIN		1 890,00
Total							503 872,64	503 872,64

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'abrogation et le remplacement de la DM n°1 des budgets annexes Parc d'activité sud, Plesses, Bajonnières et La Combe selon le tableau ci-dessus.